

FACILITÉS ACCORDÉES POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ DU PERMIS DE CONDUIRE

Pour solliciter le certificat de capacité du permis de conduire, il y a lieu d'introduire une demande en ligne sur le lien :

<https://capacitepc.interieur.gov.dz/>

Après la réception de la notification par mail de la disponibilité du certificat demandé, l'intéressé(e) peut solliciter l'envoi de son certificat de capacité par voie postale.

○ **L'envoi du certificat de capacité par voie postale :**

Pour la délivrance du certificat de capacité par voie postale, les intéressés sont invités à adresser par courrier au Consulat Général d'Algérie à Paris, Service Juridique et Social, Section Certificat de Capacité.

Sis, 1^{er} passage du Trône 75011. Paris

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Consul Général d'Algérie à Paris, portant :
 - La signature de l'intéressé (e).
 - L'empreinte de l'index gauche.
 - L'adresse postale.
 - L'adresse email.
 - Le numéro de téléphone.
- Une enveloppe timbrée portant son adresse personnelle, accompagné d'un avis réception non remplis;
- Une photocopie de son permis de conduire ;
- Une photocopie de la carte d'immatriculation du demandeur.

Dès réception, le Consulat Général établit le certificat de capacité et procède à son envoi, par voie postale, à l'adresse de l'intéressé(e).